Ensemble,
améliorons votre habitat

avec France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ?
Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).

www.pays-stmalo.fr à la rubrique > **Les aides financières à la rénovation de l'habitat**

- **LES DISPOSITIFS PRINCIPAUX D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :**

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ
TVA réduite à 5,5%
Certificat d'Economie d'Energie – CEE
MaPrimeRenov'- MPR
Aides locales complémentaires

Pensez à contacter l'ADIL « l'Agence Départementale et d'Information sur le Logement » pour les autres dispositifs (prêts, …) au 02 99 78 27 27 ou sur prise de rendez-vous : https://adil35.rdv.date/

- **CONDITIONS :**

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement
- Si Ma Prime Rénov'- Parcours Accompagné pour une rénovation globale :
 Attestation de passage en Espace Conseil France Rénov' (ECFR) + Accompagnement par un Accompagnateur Rénov' – MAR.
- Les travaux doivent respecter Les critères techniques d'éligibilité des travaux

- **LES ETAPES :**

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+5 151 €	+6 598 €	+9 357 €	+9 357 €

② Faire appel à un Accompagnateur Rénov' - MAR (si Parcours Accompagné MPR)

② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur https://france-renov.gouv.fr
Devis choisi en main, non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

③ Faire la demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov']
Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail

④ Signer le ou les devis et verser l'acompte aux professionnels

⑤ Réaliser les travaux avec les professionnels

⑥ Facture en main
Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov'] ou auprès de l'Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer la demande de prime/subvention avec la facture
Les montants seront versés par virement

Maison de l'habitat des Communautés du pays de Saint-Malo
23, avenue Anita Conti – 35400 Saint-Malo
infoenergie@pays-stmalo.fr – 02 99 21 17 26 (*Permanence téléphonique : Lundi au jeudi 9h-12h | 14h-17h).*

Ensemble,
améliorons votre habitat

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Action de travaux

Aussi appelés : prime énergie, coup de pouce, prime à la conversion de la chaudière, …

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.
Liste non exhaustive :
www.primesenergie.fr ; www.prime-energie-edf.fr ;
www.primes-energie.leclerc ; www.nr-pro.fr ;

Qui / Quoi :
Bâtiment + 2ans.
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.
Résidence principale, secondaire.
Logement, commerce, tertiaire, autre bâtiment.

Très modestes TM - Modestes M
Intermédiaires INT – Supérieurs SUP

Une prime par travaux, par action de travaux.

Peu de limite.

Non cumulable avec MPR Parcours Accompagné

Offre intégrée « Pompe à chaleur »
Depuis le 1er octobre 2026
Contrat de 3 ans incluant l'équipement, l'installation, la fourniture d'électricité et la maintenance.
Liste des lauréats proposants l'offre

Qui / Quoi :
Bâtiment + 2ans.
Propriétaire occupant, bailleur
Résidence principale

Très modestes TM - Modestes M

Limite 55 000 logements
Cumulable avec MPR Parcours Accompagné

MA PRIME RENOV' – MPR PA - Parcours accompagné

Rénovation Globale

Qui / Quoi :
Logement de + 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

Très modestes TM - Modestes M
Intermédiaires INT – Supérieurs SUP

Conditions :
- **Etiquette DPE du logement : E, F ou G**
- **Gain minimum de 2 classes énergétiques** (exemple passer de E à C)
- **2 gestes d'isolation** (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- **Système de chauffage « décarboné »** hors fioul et gaz
- **Accompagnement obligatoire** avec Mon Accompagnateur Rénov' [MAR]
- **Rendez-vous personnalisé obligatoire** avec un·e Conseiller·ère France Rénov'

- **Montant de l'aide aux travaux *:***

	Plafonds de travaux	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Gain = 2 classes	30 000€	80 % (jusqu'à 32 000 €)	60 % (jusqu'à 24 000 €)	45 % (jusqu'à 18 000 €)	10 % (jusqu'à 4 000 €)
Gain ≥ 3 classes	40 000€				
Ecrêtement TTC (en cas de cumul avec d'autres aides)		100 %	90 %	80 %	50 %

Une aide intégrant les CEE, cumulable avec les aides locales.

- **Montant de l'aide à l'accompagnement (prestation MAR) *:***

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20%

La prestation avec Mon Accompagnateur Rénov' est à la charge du demandeur

MA PRIME RENOV - MPR

Action/Geste de travaux

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :
www.france-renov.gouv.fr

Qui / Quoi :
Logement de + de 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires
Très modestes TM - Modestes M – Intermédiaires INT

Une prime par travaux, par action de travaux.
GUIDE ET MONTANT

TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères techniques d'éligibilité.

Travaux d'installation, d'entretien.
Aussi pour Volet et Porte d'entrée

TVA 20% pour chaudières fioul ou gaz

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.
Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX 2 ACTIONS	BOUQUET DE TRAVAUX 3 ACTIONS	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	PRIMERENOV'	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
PLAFOND DE FINANCEMENT	15000€ (7000€ pour les parois vitrées)	25000 €	30000 €	10000€	50000 €	

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

AUTRE PRET

Il existe des prêts spécifiques pour des travaux de rénovation. Contacter votre banque.

AIDES LOCALES COMPLEMENTAIRE A UNE DEMANDE DE MA PRIME RENOV

Propriétaires Très modestes TM - Modestes M - Intermédiaires INT

Côte d'Emeraude ; Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel ; Saint-Malo Agglomération ; Bretagne romantique
Aides locales en complément d'une demande d'aide MPR – Parcours Accompagné, ou MaPrimeAdapt' ou Ma Prime Logement Décent
– Se renseigner auprès de la Maison de l'habitat